



Envoyé en préfecture le 13/02/2023  
Reçu en préfecture le 13/02/2023  
Affiché le 13/02/2023  
ID : 063-200071199-20230206-CCPL\_2023\_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 31 janvier 2023  
Date d'affichage : 31 janvier 2023

SEANCE DU 6 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux à Mons.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Jérôme TARAGNAT (suppléant de Stéphane CHABANON), Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Stéphane CHABANON, David DESPAX

Absents :

Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-10 : GENS DU VOYAGE - AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU PUY-DE-DOME

Rapporteur : Denis BEAUVAIS

Le conseil départemental du Puy-de-Dôme, l'AGSGV et les services de l'État ont travaillé sur un nouveau schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme 2023-2028. Ce schéma se fixe 15 objectifs :

- Mieux identifier les besoins des voyageurs ;
- Produire une offre diversifiée d'habitat pérenne ;
- Répondre aux situations d'installations non conformes, d'habitat précaire, d'insalubrité et d'urgence ;

- Accompagner les ménages et les programmes d'habitat existant ;
- Faire évoluer l'offre et les conditions d'accueil ;
- Concevoir l'accueil des groupes de passage à l'échelle du département ;
- Concevoir et gérer en commun à l'échelle départementale des équipements d'accueil et d'habitat adaptés aux besoins des gens du voyage ;
- Renforcer le pouvoir d'agir des familles dans tous les aspects de la vie sociale ;
- Favoriser l'accès au droit et son maintien ;
- Développer les actions socio-éducatives ;
- Accroître l'éducation à la santé ;
- Optimiser les conditions de la réussite scolaire des enfants du voyage ;
- Créer les conditions de l'insertion professionnelle et valoriser les activités ;
- Lutter contre les représentations et les discriminations ;
- Sensibiliser et informer les voyageurs sur les bonnes pratiques en termes d'installation temporaire et permanente.

Le schéma prévoit une déclinaison par EPCI. Pour Plaine Limagne le schéma fait les prescriptions suivantes :

- Maintien d'une aire d'accueil de 16 places sur la commune de Randan ;
- Création de 3 terrains familiaux locatifs publics (ou équivalent) sur la commune de Maringues ;
- Création de 2 terrains familiaux locatifs publics (ou équivalent) sur la commune de Randan ;
- Réflexion sur la fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Maringues avec compensation place à place ;
- Possibilité de construction de TFLP sur des communes limitrophes à Randan et Maringues si le diagnostic le juge pertinent ;
- Mise en place d'actions socio-éducatives sur les aires d'accueil ;
- Étude de mise en conformité des installations pouvant l'être ;
- Étude de la relocalisation des voyageurs installés au Pont de Crevant ;
- Possibilité de créer des terrains de petit passage sur les autres communes.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à 34 voix pour et 1 contre, de donner un avis favorable au schéma départemental des gens du voyage

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 13 février 2023  
Le président,

